

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 2 mai 2017

Schéma d'assainissement communal : acceptation du devis du bureau d'études

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune doit obligatoirement actualiser et faire valider son schéma directeur d'assainissement. Il rappelle qu'un premier plan de zonage avait été établi en 2001, puis remis à l'étude en 2006 avec l'entrée en vigueur du PPRI (zone rouge), mais que ces dossiers n'avaient jamais été soumis à enquête publique ni approuvés. Maintenant que les travaux d'assainissement collectif sont terminés, il s'agit de mettre à jour le plan de zonage en fonction de l'existant, de le soumettre à enquête publique et de le faire approuver.

L'actualisation des zonages précédents, la mise en cohérence du zonage de l'assainissement avec le zonage du PLU et le suivi de la procédure d'enquête publique nécessitent l'élaboration d'une étude détaillée.

Monsieur le Maire présente le devis du bureau d'études Anne LEGAUT dont le montant de la prestation complète, y compris l'établissement des plans des réseaux d'assainissement, s'élève à 5760 € HT, soit 6912 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ le devis du bureau d'études Anne LEGAUT pour un montant de 6912 € TTC

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Schéma d'assainissement communal : demande de subventions au Département et à l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire explique que les études nécessaires à l'élaboration du zonage d'assainissement peuvent être subventionnées par l'Agence de l'Eau et le Département jusqu'à hauteur de 80% du montant HT des dépenses.

Les dépenses prévisionnelles relatives à ce dossier s'élèvent à 7000 € HT (devis du bureau d'études + 15 à 20% de divers et imprévus)

Il demande donc au Conseil Municipal d'approuver le chiffrage estimatif du projet et de l'autoriser à solliciter les aides auprès des financeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'estimatif financier du projet d'élaboration du schéma d'assainissement communal établi à 7000 € HT

SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès des financeurs institutionnels (Agence de l'Eau, Département)

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et aux demandes de subventions,

Réflexion sur la répartition des postes sur le RPI

Monsieur le Maire rappelle que deux personnes sont actuellement embauchées en contrat aidé (CAE) pour travailler dans les écoles du RPI : l'une est employée par la Roche st Secret et effectue toutes ses heures dans l'école de cette commune (Assistance dans la classe, cantine, périscolaire), l'autre est employée par Montjoux et effectue une partie de ses heures comme ATSEM à Montjoux et est mise à disposition de la Roche st Secret pour des heures de cantine et de ménage. Ces deux contrats arrivent à leur terme en août 2017.

Monsieur le Maire explique en outre que la commune de Roche st Secret souhaite transformer son service d'accueil périscolaire, actuellement simple garderie, en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) agréé par la DDJS et aidé financièrement par la CAF, tel que Montjoux en possède déjà un depuis de nombreuses années. Cette création permettrait de joindre les deux ALSH en un accueil périscolaire multi sites avec une direction commune, soulageant ainsi le service Enfance et Jeunesse de la CCDB qui réclame à juste titre d'être déchargé de cette mission.

La création d'un ALSH implique un certain nombre de contraintes, notamment l'obligation d'avoir un pourcentage de personnel encadrant diplômé (BAFA) et un directeur (BAFD).

Dans ce cadre, les deux communes réfléchissent ensemble à une nouvelle répartition des postes existants et aux embauches nécessaires dans les écoles pour la rentrée 2017.

Suite à plusieurs réunions des commissions Ecole des deux mairies, Monsieur le Maire présente un scénario proposé par Pierre PUTOUD, adjoint au Maire de Roche St Secret.

Compétence GEMAPI

Monsieur le Maire explique que la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est une compétence des Communautés de Communes. Concernant la CCDB, la compétence GEMAPI va être « rendue » au SMBVL pour la partie Bassin versant du Lez. La discussion porte sur les modalités de ce transfert (transfert ou délégation ?), sur l'éventuelle dissolution de Syndicat Drômois du Lez (SMDABL), dont l'utilité est de plus en plus contestée, sur la question de la gouvernance et de la représentation des différents membres au sein de l'organe délibérant du SMBVL, et sur la clef de répartition financière. qu'il faudra négocier dans le cadre d'une nouvelle composition.

Eau et assainissement, transfert de compétence à la CCDB

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi NOTRe, ce transfert de compétence sera obligatoire au 1er janvier 2020, et présente les grandes lignes du projet et du calendrier prévisionnel de préparation de ce transfert :

- clarification des périmètres, il existe actuellement 4 syndicats de gestion des eaux et assainissement sur le territoire de la CCDB.
- réalisation par la CCDB d'une étude avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Département et embauche d'un chargé de mission à mi-temps pour réaliser cette étude préparatoire ; cela est financé à 80% par l'Agence de l'Eau

- 2017-2018 : état des lieux et collectes de données. Evaluation de la valeur du bénévolat très présent dans les petites communes !
- 2018 : choix du mode de gestion, hiérarchisation des investissements, analyse financière, convergence tarifaire
- 2019 : mise en œuvre du transfert : personnel, patrimoine, budget
- Gouvernance du projet à mettre en œuvre jusqu'au 1^{er} janvier 2020 :
 - Comité de pilotage
 - Groupes de travail
 - Référent communal

Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes envoyées par les associations qui sollicitent de la commune de Montjoux une subvention pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer des subventions de fonctionnement aux différentes associations comme suit :

- USDB : 900 €
- Association Familiale (pour la livraison de repas et l'aide à domicile) : 700 €
- AERCD : 570 € (30€ par enfant)
- Route du Lez : 500 € (en plus des 375 € déjà attribués pour la classe de mer)
- Amicale Laique : 75 €
- UNSS collègue : 80 €

Déplacement de la salle des mariages

Monsieur Jean-Paul TERROT explique que la salle dans laquelle sont célébrés les mariages actuellement (salle du Conseil) s'avère trop exigüe dès qu'une assistance un peu nombreuse assiste à la cérémonie. Les invités sont donc fréquemment relégués dans l'accueil de la mairie, sur le parvis ou même sur la route. Il propose de prendre une délibération permettant de célébrer des mariages dans la salle polyvalente en dessous de la mairie. Il précise que le caractère solennel, républicain et public des mariages sera parfaitement respecté, de même que la bonne tenue des registres d'état-civil.

Une lettre en ce sens a été adressée au Procureur de la République.

Informations et questions diverses

Jardin partagé au Serre de Turc

Des habitants cultivant ensemble un jardin potager au Serre de Turc demande à pouvoir disposer pour l'arrosage de la réserve d'eau située dans un petit local communal à proximité du jardin. Ce local étant fermé à clef, un double de la clef leur sera donné.

Ouvrages sur Léopold MOURIER

Patrick GRISEL est venu présenter en mairie un ouvrage qu'il vient d'écrire sur Léopold MOURIER, personnalité native de Montjoux. A l'occasion de la parution de ce livre, Monsieur GRISEL souhaiterait qu'un petit évènement soit organisé à Montjoux. Cette proposition paraît intéressante. Une date en juillet sera fixée.

Dans le même temps, un autre ouvrage précédemment écrit par Jean-Claude REBOUL sur Léopold MOURIER et sa famille a été offert par son auteur à la commune.

Fuite d'eau dans le mur du lavoir

Le mauvais état du mur du lavoir derrière la fontaine à La Paillette fait craindre une infiltration d'eau. Ceci est à vérifier.

WC publics

La chasse d'eau des WC publics situés sur la place du tennis a été réparée bénévolement par Guy SEVENIER. Merci à lui !

Foire BIO ECOLOGIQUE

Organisée par le CEDER le 20 mai à Nyons. Des membres de la Centrale Villageoise de La Lance (centrale villageoise de production d'énergie photovoltaïque initiée par des habitants de Montjoux) y tiendront un stand.

Courses cyclistes

Samedi 3 juin, passage sur la commune de la Rando Cyclo du Nyonsais

Vendredi 19 mai à Montélimar, apéro offert par la CORIMA à toutes les communes ayant participé au bon déroulement de la course.

Problème de collecte des déchets

Le passage de relais entre l'ancien prestataire chargé de la collecte des déchets (VEOLIA) et le nouveau (COVED) avec le 1^{er} mai au milieu a engendré quelques problèmes de saturation du point du Pré de Boisse. Tout cela devrait rentrer dans l'ordre rapidement.